

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 042690

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1248 Société : 8858

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : SEKKAT MOUNTASSER

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° M21- 42690

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

W18-403032

DATE DE DEPOT

8/2/2021

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Mle 1248

Nom & Prénom **SEKKAT MOUNTASSER**

Fonction : **Retraité** Phones **0660839373**

Mail **m.sekkat@a.o.e.fr**

MEDECIN

Prénom du patient **MOUNTASSER**

Adhérent ☒ Conjoint ☐ Enfant ☐

Age **30/06/197**

Date **11-11-2020**

Nature de la maladie

Date 1ère visite

Infectieux

S'agit-il d'un accident : Causes et circonstances

Nature des actes

Nbre de Coefficient

Montant détaillé des honoraires

C3

gratuit

Docteur OUBAL BEDRATI,
Professeur de dermatologie (E-R)
55, rue Jbel Ayachi, Agdal Rabat
GSM 0661 401032
oubalbedrati@gmail.com
13/11/2020

PHARMACIE

Date

Montant de la facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Date : **14-11-2020**

Désignation des Coefficients

Montant détaillé des Honoraires

TDM Thoracique

1350 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Date :

Nombre

Montant détaillé des Honoraires

AM

PC

IM

IV

Centre de Radiologie de l'Agdal
87 Bis, Av. des Nations Unies, Agdal
Rue Ibn Hanbal Agdal Rabat
Tél 0537 67 49 49 Fax: 0537 67 54 07

MUPRAS

01/11/2021

Docteur Omar SEDRATI

Professeur de dermatologie

Ancien Médecin chef du service de dermatologie

de l'Hôpital Militaire d'Instruction

Mohammed V de Rabat

الدكتور عمر السدراتي

أستاذ طب الجلد

كبير رئيس مصلحة طب الجلد

بالمستشفى العسكري الدرامي

محمد الخامس بالرباط سابقا

Rabat, le 13 11 2020، الرباط يومه

M^r Mountasser SEKKAT

TDM thoracique

Docteur Omar SEDRATI,
Professeur de dermatologie (E-R)

56, rue Jbel Ayachi, Agdal Rabat

GSM 0661491032

omarsedrati@gmail.com



~~CABINET DE RADIOLOGIE~~
~~Dr Serrah SEDRATI~~
Dr Serrah SEDRATI
Tél.: 05 37 67 49 49

56، زنقة جبل العياشي على شارع ميشلفين أكدال الرباط

56, rue Jbel Ayachi, angle rue Michlifien, Agdal Rabat

Fix : 0537682319

GSM : 0661491032

omarsedrati@gmail.com

INPE 101101889 ICE 001680735000053 IF 14455696 TP 25772163 CNSS 5251567

CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

82 bis, Av. des Nations Unies - Angle rue Ibn Hanbal
Tél. : 0537.67.49.49 (Lignes groupées) Fax : 0537.67.54.07

Patente 25705022 IF 0333035 CNSS 2033976

ICE 001615064000010

Rabat - Agdal

F A C T U R E

Numero:L00954

Rabat 14/11/2020

Nom patient	Date examens
SEKKAT MOUNTASSER	14/11/2020

Examen(s) Réalisé(s)	Prix Dhs
TDM THORACIQUE	1 350,00
TOTAL	1 350,00

Arrêtée la présente facture à la somme de:

MILLE TROIS CENT CINQUANTE DIRHAMS

Cabinet de Radiologie de l'Agdal
82 Bis Av. des Nations Unies Angle
Rue Ibn Hanbal Agdal Rabat
Tél: 0537 67 49 49-Fax: 0537 67 54 07

Dr A.SBIHI - Dr A.DINIA - Dr Gh. T. BENJELLOUN - Dr O.KABBAJ

CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

Dr Abdelhafid SBIHI - Dr Abdellatif DINIA

Dr Ghita T. BENJELLOUN - Dr Ouafae KABBAJ - Dr Leïla SBIHI - Dr Sarrah SEDRATI
Rabat, le 14/11/2020

M.SEKKATMOUNTASSER (né le 30/06/1947)

Examen demandé par : -

T.D.M. THORACIQUE

Renseignements cliniques : *Asthénie, PCR + COVID 19*

L'examen est réalisé en mode hélicoïdal, avant et après injection intraveineuse de produit de contraste, avec reconstructions multiplanaires et étude en fenêtres médiastinales et parenchymateuses pulmonaires.

- Infiltrats en « verre dépoli » en plages de topographie périphérique sous pleurale, avec réticulations septales réalisant un aspect de « crazy paving »
Ils s'associent à des bronchectasies et bronchiolectasies de traction, à paroi fine.
La plus grande plage est lobaire inférieure droite à cheval sur le segment postéro basal et latéro basal droits, avec condensations arciformes périphériques.
Les autres atteintes sont sous pleurales éparées bilatérales.
Ces anomalies sont bilatérales plus marquées à droite et intéressent quasiment 25% du parenchyme (atteinte modérée).
- Petites bulles d'emphysème sous pleurales bilatérales surtout des lobes supérieurs
- Absence d'infiltrat ordre bourgeon.
- Absence de foyer de DDB ou d'impaction mucoïde.
- Quelques calcifications athéromateuses aortiques et coronariennes.
- Absence d'adénomégale médiastinale ou hilare
- Absence d'épanchement pleural.
- Minimales remaniements dégénératifs du rachis prédominant la charnière dorso-lombaire.

AU TOTAL : *Aspect TDM évocateur de pneumopathie de type COVID 19 (CORADS 5) avec atteinte modérée (10- 25 %) du parenchyme.*

SS

CABINET DE RADIOLOGIE
DE L'AGDAL
Dr. SBIHI - Dr. DINIA
Dr. BENJELLOUN
Dr. KABBAJ